

La mobilisation médicale et le rôle international de la médecine militaire par le général médecin J. Voncken (Belgique).

La médecine militaire sur le plan international : communication du Dr J. P. Huber (France).

A la suite des communications consacrées par leurs auteurs à la revision des Conventions humanitaires, la 10^e session de l'Office international de documentation de médecine militaire émit les vœux suivants :

Que le principe de la non-captivité du médecin doit être inscrit comme élément de base des conventions de protection pour les blessés et prisonniers.

Qu'une coordination plus grande soit établie dans la collaboration entre les trois organismes s'occupant des questions humanitaires internationales, à savoir l'Organisation Mondiale de la Santé, le Comité international de la Croix-Rouge et le Comité international de médecine et de pharmacie militaires, notamment en faisant participer les représentants des deux autres aux réunions spéciales que l'une de ces institutions organise.

A TRAVERS LES REVUES

Union internationale de Protection de l'enfance. *Informations*, Genève, n° 7, juillet 1948. « La situation des orphelins de guerre en Italie » (Rapport de la Délégation de l'UIPE à Rome, juin 1948).

La situation des orphelins de guerre en Italie est un problème des plus angoissants et dont la solution rapide, du moins partielle, s'impose, solution fort difficile par la complexité même de la situation.

En Italie, les orphelins de guerre, ainsi que tous les orphelins qui n'ont plus du tout de famille ou qui en ont une trop pauvre pour se charger de leur subsistance, devraient être à la charge de l'Etat.

Quoique la situation se soit améliorée dans le courant de l'année, il est toutefois des problèmes qui ne peuvent encore être résolus par suite du manque de fonds nécessaires et des difficultés auxquelles le Gouvernement italien doit faire face. S'il est vrai qu'il existe un nombre considérable, mais difficile à préciser, d'organisations,

soit laïques soit religieuses, qui s'occupent de ce problème, le Gouvernement italien a néanmoins à sa charge plus de 150.000 orphelins de guerre, selon les statistiques les plus récentes. A ce chiffre, il faut ajouter tous les orphelins de guerre, au nombre de 10.000, qui n'ont pas été confiés aux institutions publiques, mais qui pourtant pèsent sur le budget de l'Etat par les allocations qui leur sont versées.

Ces allocations qui se montent à 48 millions de liras environ par mois, représentent une somme énorme pour un pays ravagé par la guerre comme l'Italie et qui doit faire face chaque jour à des problèmes tout aussi graves et angoissants. Ces allocations sont cependant absolument insuffisantes et dérisoires si on les compare au coût de la vie actuellement. Chaque orphelin reçoit, en effet, 300 liras par mois ! Or, il est reconnu que le minimum indispensable pour un enfant, même vivant en collectivité, est de 9.000 liras par mois.

Interrogés sur cette situation, certains directeurs d'instituts se sont plaints de la pénurie de livres, de cahiers, qui rend leur tâche particulièrement difficile. En outre, l'Italie, tout en étant un pays au climat tempéré, souffre néanmoins d'un hiver rigoureux et aucun des instituts en question n'a pu avoir de chauffage depuis près de sept ans.

Les orphelinats touchent, en général, une allocation qui couvre approximativement le 30% de leurs besoins. Il est clair que, dans ces conditions, la vie des orphelins n'est pas facile et que ces enfants qui ont vu leur vie et leur famille bouleversée pour des raisons dont ils ne sont pas responsables, grandissent dans des conditions vraiment lamentables.

On s'efforce de tous côtés de suivre et de favoriser leurs tendances naturelles en les préparant autant que possible aux difficultés futures, particulièrement au travail.

Dans un pays surpeuplé comme l'Italie, où la main-d'œuvre abonde et où le nombre des chômeurs est proportionnellement le plus fort du monde, (environ deux millions de chômeurs), il est nécessaire de former surtout des travailleurs spécialisés.

Il est donc louable que les institutions préposées à l'éducation des orphelins de guerre cherchent à les initier à un métier quelconque, tout en leur faisant poursuivre leurs classes. Quant aux éléments les plus doués, des bourses d'études leur sont réservées, malheureusement en quantité absolument insuffisante.

En ce qui concerne les laboratoires, les difficultés sont actuellement presque insurmontables. 45% des orphelinats existant avant la guerre ont été détruits ou gravement endommagés, très souvent même pillés. Par conséquent, les instituts qui déjà possédaient des ateliers avant la guerre ont vu leur matériel disparaître.

Quant à créer aujourd'hui de tels ateliers, il n'en est pas question avec les fonds qui sont à disposition.

La situation générale des orphelins de guerre en Italie est donc mauvaise, elle devient tragique si l'on pense que les plans du Gouvernement prévoient une période variable de 3 à 5 ans, en admettant que tout aille pour le mieux, avant qu'il soit en mesure de remédier à la situation actuelle et à la rendre normale.

L'aide privée est rare. Cela s'explique, tant par le standard de vie très bas de la population italienne que par le désintéressement des classes plus aisées qui ne manifestent en général qu'une solidarité très limitée. Les appels du Gouvernement, de la presse et de la radio, ont en effet un résultat qui, s'il peut être considéré magnifique pris séparément cas par cas, est par contre absolument insuffisant pour améliorer la situation.

Le problème est grave tant à présent qu'en prévision de l'avenir où les enfants comprendront, encore plus clairement, l'indifférence de la société qui les entoure ; il sera alors trop tard pour y porter remède.

Bureau international du Travail. *Revue internationale du Travail*, Genève, Vol. LVIII, n° 2, août 1948. « Le reclassement des personnes déplacées dans l'Inde ».

La migration en masse forcée de plus de huit millions de personnes, accompagnée d'actes graves de violence entre Musulmans et non-Musulmans au sein des communautés, a été le problème le plus urgent qui se soit posé aux dominions de l'Inde et du Pakistan au moment même de leur naissance, le 15 août 1947. Cependant, bien qu'ils fussent à peine institués et mal préparés pour faire face à une crise d'une telle envergure, les Gouvernements des deux dominions créèrent rapidement des rouages efficaces pour l'évacuation, l'assistance et le reclassement des réfugiés.

L'article dont il s'agit, qui expose les mesures adoptées par le Gouvernement de l'Inde, a été rédigé, sauf indications contraires, d'après les renseignements contenus dans divers numéros des publications ci-après : Gouvernement de l'Inde : *Indian Information* ; Service des relations publiques du Haut Commissariat pour l'Inde à Londres : *India News* ; Service d'informations indiennes du Haut Commissariat de l'Inde pour le Canada : *Indiagram* ; *The Indu* (Madras) ; *The Amrita Bazar Patrika* (Calcutta) ; *The Hindustan Times* (Delhi). Et l'auteur de conclure comme suit :

Avec le transfert de plus de quatre millions de non-Musulmans du Pakistan de l'ouest vers le dominion de l'Inde, l'évacuation est presque terminée et on a fait beaucoup pour secourir les réfugiés. Le reclassement d'une humanité déracinée qui a beaucoup souffert